



PREAVIS No 02-2019 «RAPPORT DE GESTION 2018»

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL
PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 18 juin 2019

La Commission de gestion, composée de Madame Anne Schranz, Messieurs Viesturs Simanis et Laurent Witschi (Jean-Marc Mayor excusé), a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 27 mai 2019 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé seule, puis en présence de M. Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir et du Lt-colonel Dan-Henri Weber, commandant de police.

Préambule

Comme chaque année, la Cogest relève l'excellente qualité du Rapport de gestion, aussi bien dans sa présentation que par les informations complètes et pertinentes qu'il contient. De plus Messieurs Weber et Chevallaz ont entretenu avec compétence la Cogest sur tous les sujets qu'elle a désiré aborder en parallèle de ce rapport. Qu'ils en soient ici remerciés.

Préavis

Le rapport de gestion étant suffisamment clair et les questions financières ayant déjà été soulevées lors de l'examen des comptes, les commissaires n'ont eu que quelques remarques à son sujet.

Page 14 : la Cogest pose la question sur les raisons qui font qu'un agent ne soit resté que 4 mois. En fait au bout de 3 mois, il a constaté que ce métier ne lui convenait pas. Il est donc retourné au sein de son ancienne incorporation, soit le corps des Garde-frontières à Genève.

Page 17 : un commissaire demande de rajouter le nom des responsables des secteurs en plus de leur photo. La demande a été refusée pour des questions de sécurité, mais il est toujours possible de s'informer auprès du Chargé de prévention.

Page 30 : un commissaire remarque que les infractions à la Lstup sont plus élevées à Paudex, proportionnellement au nombre d'habitants. Il est exact que Paudex dispose d'une petite plage qui encourage les personnes à s'y rendre pour se détendre, mais ces chiffres sont minimes par rapport aux autres villes du canton. D'ailleurs les personnes interpellées l'ont été dans le cadre de patrouilles préventives et non lors de « descentes » de police.

Page 37, point 7.2 : la Cogest relève le nombre élevé de personnes se présentant à l'accueil et de téléphones à la centrale. Sur 365 jours ouvrables, une moyenne de 38 visites et 55 appels par jour. Le commandant, quant à lui, ne trouve pas ce chiffre si élevé !

Et pour le futur ?

La Cogest s'intéresse aux défis que devra relever l'ASEL ces cinq prochaines années.

L'ASEL est touchée, au même titre que la police cantonale, par le grand projet informatique ODYSSEE qui doit remplacer le logiciel existant, devenu obsolète, des trois applications centrales de la police ; à savoir le journal des événements, l'archivage et la rédaction des rapports. La nouvelle solution devrait être implémentée à l'horizon 2022. Son coût avoisinera les 23 millions, à charge moitié pour la police cantonale et moitié pour les polices communales au prorata de leur personnel. La part revenant à Pully devrait se monter à CHF 500'000.00 avec un coût pérenne annuel de CHF 100'000.00. Heureusement la direction a pensé à alimenter le fonds de réserve informatique.

Depuis plusieurs années, le Commandant Weber se pose la question sur une possible et nécessaire fusion entre l'ASEL et l'Association Police Lavaux (APOL), sans rencontrer de volonté commune du côté de Lutry. Or, comme on a pu le lire dans la presse récemment, des élus ont demandé de soumettre l'APOL à un audit par un expert externe avant le départ à la retraite du commandant Chollet début 2020. Ils évoquent la possibilité de dénoncer le contrat qui lie Communes et APOL jusqu'en 2021 et de fusionner leur corps de police avec d'autres si cela peut représenter des économies d'échelle. Dans ce climat favorable, si l'ASEL est approchée dans le cadre de cet audit, elle est prête à entrer en discussion,

Pour finir, la Cogest s'est intéressée à l'Hôtel de police. Les travaux de transformation se sont terminés au printemps 2019 et la visite de la commission pour l'accréditation est prévue en octobre. Les policiers sont contents de leurs nouveaux locaux, en particulier de la nouvelle division entre victimes et accusés. Il faut cependant relever que si cet ancien bâtiment de Pully est désormais un bon poste, il n'est pas adapté aux défis du XXI^e siècle. En conclusion, la Cogest rappelle au Commandant la demande d'une conseillère intercommunale d'organiser pour le Conseil une visite des nouveaux locaux.

Conclusion

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'approuver la gestion relative à l'exercice 2018 et de donner décharge au Comité de direction.

Pully, le 3 juin 2019

Anne Schranz, Pully,
Présidente, rapportrice

Jean-Marc Mayor, Belmont

Viesturs Simanis, Savigny

Laurent Witschi, Paudex